



10 > 11

Rapport Annuel



La Voix des Artisans et des PME de la construction en Europe

EBC EN QUELQUES DATES

1990	Création d'EBC à Paris par six membres fondateurs issus de France, Italie, Luxembourg, Royaume-Uni, Espagne et Suisse.	
1995	EBC devient membre de l'UEAPME (Union Européenne des Artisans et des PME)	
1996	EBC cofonde NORMAPME (Bureau Européen de l'Artisanat et des PME pour la normalisation)	
1998	NACEBO/BOUWUNIE(Belgique) devient membre d'EBC	
1999	TVA réduite : adoption de la directive sur les services intensifs en main d'œuvre	
2000	IPOSZ/APHMEB (Hongrie) devient membre d'EBC	
2001	OSZ (Slovénie) devient membre d'EBC	
2004	EBC rejoint le Comité Permanent de la Construction La FFACB (France) devient membre d'EBC	
2005	Directive rayonnements optiques : rayons solaires exclus SDMSZS (République Tchèque) devient membre d'EBC UNPR (Roumanie) devient membre d'EBC	
2006	ZRP (Pologne) devient membre d'EBC EUF (Association européenne des Carreleurs) devient membre d'EBC	
2007	EBC devient observateur dans la délégation employeur du Comité de dialogue social européen pour la construction	
2008	Projet européen sur le dialogue social « Under Construction » EBC préside le Forum Construction de l'UEAPME INTES (Turquie) devient membre d'EBC	
2009	TVA réduite : mesure rendue permanente Projet européen sur la santé et la sécurité « Under Construction II»	
2010	EBC fête ses 20 ans AFNL Bouw&Infra (Pays-Bas) devient membre d'EBC	
2011	Règlement produits de construction adopté: importante mesures de simplification pour les artisans	

Les chiffres clés du secteur dans l'UE

Nombre d'entreprises	3,2 millions
Chiffre d'affaires	1,665 milliards d'Euro
Salariés	12,7 millions de personnes
Effectif moyen par entreprise	4 personnes

Source: Eurostat

EBC est membre de l'UEAPME
et est membre fondateur de NORMAPME



EUROPEAN BUILDERS CONFEDERATION

Rue Jacques de Lalaing, 4
B-1040 Bruxelles - Belgique
Tél. +32(0)2 514 23 23 - Fax +32(0)2 514 00 15

secretariat@eubuilders.org - www.eubuilders.org

AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT



2010 a été une année de célébration pour EBC. La European Builders Confederation célébrait ses 20 ans. 2011 a quant à elle débuté par une période de réflexion sur le rôle d'EBC et ses nouveaux objectifs pour les années à venir. EBC a élargi ses outils de communication et a vu aboutir deux de ses batailles fondamentales menées en faveur des PME et artisans de la construction en Europe.

EBC a tout d'abord salué la publication au Journal Officiel de la directive révisée relative aux retards de paiement, en février 2011, suivie par le règlement produits de construction (RPC) en avril 2011. Cependant, et comme cela est souvent le cas avec la législation européenne, l'enjeu politique au niveau national débute à peine et il appartient maintenant aux responsables nationaux de mettre en œuvre ces textes.

En ce qui concerne la directive relative aux retards de paiement, les Etats membres auront 24 mois pour transposer le texte dans leur propre cadre législatif et bénéficieront d'une certaine liberté pour adapter les mesures. J'invite donc les membres nationaux d'EBC à suivre de très près le processus de transposition ainsi qu'à continuer d'utiliser EBC comme plateforme de discussion, afin de tirer le meilleur parti du succès obtenu à Bruxelles.

Le RPC au contraire, étant un règlement européen, est directement et immédiatement applicable dans les Etats membres. Cependant, le travail d'EBC n'est pas pour autant terminé. Bien au contraire. Pour s'assurer que les dispositions apportant d'importantes procédures de simplification pour les micro-entreprises deviennent réalité lors de la mise en œuvre au niveau national, EBC siège au Comité permanent de la construction et agit aussi comme expert pour Normapme dans le CEN TC 33 sur les portes et fenêtres.

Je pense que ces deux exemples montrent que le principe du "Pensez petit d'abord" est vraiment en passe de devenir la pierre angulaire de la politique européenne en faveur des PME, principe réitéré à l'occasion de la révision du Small Business Act pour l'Europe, présentée par le commissaire Tajani en février 2011. EBC a maintenant la tâche de communiquer le SBA à ses associations membres et s'assurer que la liste de principes et initiatives lancée par la Commission reçoive une attention particulière et qu'elle soit adéquatement mise en œuvre par les gouvernements des Etats membres.

Pour conclure, je souhaite remercier l'Assemblée générale d'EBC de m'avoir donné le privilège d'être le premier Président d'EBC à exercer ses fonctions pour une durée de trois ans, et de ce fait d'avoir l'honneur de présider pour la troisième année consécutive le Congrès annuel d'EBC, qui se tiendra cette année à Varsovie (Pologne). Je tiens à exprimer ma plus profonde gratitude aux membres du conseil d'administration d'EBC ainsi qu'à l'assemblée générale pour leur confiance durant cette période.

Andrea Marconi
Président d'EBC



PRÉSENTATION D'EBC

UNE REPRÉSENTATION POUR LES ARTISANS ET LES PME DE LA CONSTRUCTION À BRUXELLES

Un nombre croissant de réglementations nationales ne sont que des déclinaisons des législations européennes dans les domaines énergétique, social, fiscal ou normatif, élaborées le plus souvent sans évaluer leur impact auprès des PME et sans prévoir de dispositions ni d'accompagnement spécifique pour elles.

Six associations nationales responsables de l'artisanat du bâtiment de plusieurs pays européens se sont donc organisées pour fonder en 1990, EBC – European Builders Confederation – la voix des artisans et PME de la construction en Europe.

Forte de 20 organisations membres et partenaires, EBC représente aujourd'hui 2 millions d'artisans et de PME de la construction. Dotée d'un bureau permanent à Bruxelles, elle travaille quotidiennement en étroite collaboration avec l'Union Européenne de l'Artisanat et des PME (UEAPME) et le Bureau de l'Artisanat et des PME pour la Normalisation (NORMAPME), organisations dont elle est membre.



LES OBJECTIFS - ANTICIPER, ÉCHANGER, SE POSITIONNER ET AGIR

Notre objectif politique est clair : représenter, défendre et promouvoir les intérêts des artisans et des PME du bâtiment en coordination étroite avec les organisations membres nationales. Afin d'élaborer leur politique commune, les membres d'EBC se réunissent au minimum quatre fois par an lors des Conseils d'Administration à Bruxelles et lors de l'Assemblée Générale. Cette dernière est normalement combinée avec le Congrès annuel d'EBC, organisé alternativement chez chacun des membres d'EBC et consacré chaque année à un thème spécifique.

Notre équipe de permanents exerce, tout au long de l'année, une activité de veille et d'information sur les législations en cours. Grâce à un réseau d'experts issus de ses organisations membres, EBC élabore des prises de positions validées par les organisations nationales et défendues conjointement à Bruxelles et auprès des gouvernements nationaux.

Des actions de lobbying sont menées auprès de la Commission européenne et de ses nombreuses Directions générales (Entreprises/Industrie ; Fiscalité ; Emploi et Affaires Sociales ; Environnement ; Energie), auprès du Parlement européen et auprès du Comité Economique et Social Européen.

EBC siège au Comité Permanent de la Construction, Comité présidé par la Commission européenne et composé des représentants des gouvernements des Etats membres, en charge de la réglementation construction. La représentativité complémentaire d'EBC est par ailleurs reconnue par la Commission européenne pour être associée au Comité de Dialogue Social européen dans le secteur de la Construction et la FIEC a accordé depuis 2007 à EBC deux sièges d'observateur au sein de sa délégation participant à ce Comité. EBC est également partenaire de la plateforme Build Up en faveur de l'efficacité énergétique des bâtiments. EBC a été coordinateur de différents projets européens et est actuellement partenaire dans trois projets : Shelter, QualiCert et Euroapprenticeship.

LES PUBLICATIONS D'EBC

- > Un bulletin d'information trimestriel, traduit en 4 langues (Français, Anglais, Espagnol, Italien)
- > Le "Construction Voice", une lettre d'information mensuelle en Anglais à destination de la presse et des responsables politiques européens.
- > Un rapport annuel, en 4 langues (Français, Anglais, Espagnol, Italien)
- > Des communiqués de presse en 2 langues (Français, Anglais)
- > Des prises de position en 2 langues (Français, Anglais)
- > Des publications sur les projets conduits par EBC

LA STRUCTURE D'EBC



Président
Andrea MARCONI
(ANAEPA, Italie)



Vice-président
David CROFT
(FMB, Royaume-Uni)



Vice-président
Antonio
CALVO-DELGADO
(CNC, Espagne)



Trésorier
Jean-Pierre
WAEYTENS
(BOUWUNIE, Belgique)



Commissaire
aux comptes
Patrick KOEHNEN
(FDA, Luxembourg)



Commissaire
aux comptes
Richard DIMENT
(FMB, Royaume-Uni)

SECRETARIAT



Sabrina FISCHER
Project officer
Autrichienne
Master en communication d'entreprise
Langues: Allemand, Anglais, Espagnol,
Français, Russe



Riccardo VIAGGI
Secrétaire Général
Italien
Master en relations internationales
Langues: Italien, Anglais, Français,
Espagnol, Russe



Alice ETIENNE
Policy officer
Française
Master en affaires européennes et droit européen
Langues: Français, Anglais, Espagnol, Allemand

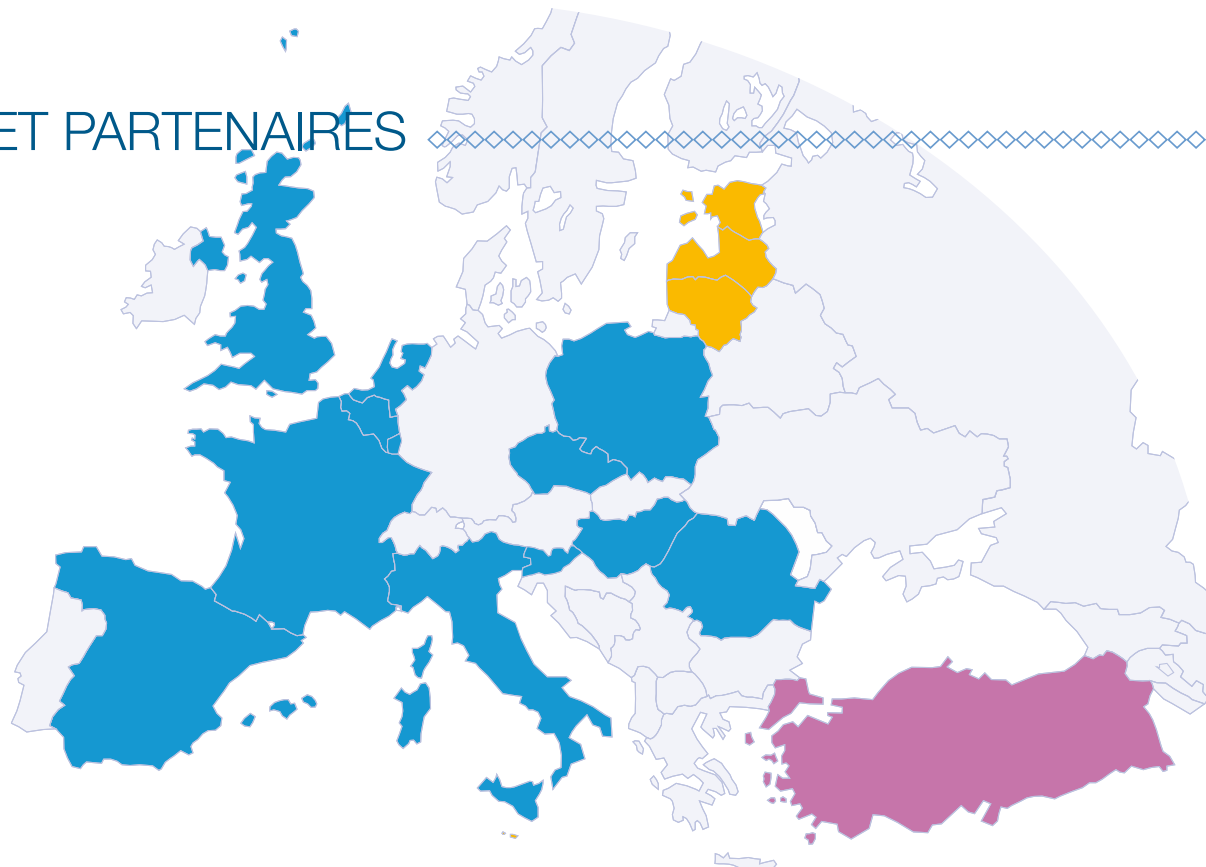
Toutes ces publications sont disponibles sur le site Internet d'EBC: www.eubuilders.org

MEMBRES ET PARTENAIRES

 MEMBRES EFFECTIFS

 MEMBRES ASSOCIÉS

 PARTENAIRES



MEMBRES EFFECTIFS

Les membres effectifs sont les organisations professionnelles, représentatives, nationales, de l'Union européenne regroupant les artisans et les PME du secteur de la construction. Seuls les membres effectifs ont le droit de vote.

Belgique

BOUWUNIE

Spastraat 8 - B-1000 - Bruxelles

tel: +32 2 238 0605

info@bouwunie.be

fax: +32 2 238 0611

www.bouwunie.be

Espagne

CNC

C/ Diego de León 50, 2° - 28006 - Madrid

tel: +34 9156 245 85

cnc@cnc.es

fax: +34 9156 152 69

www.cnc.es

France

CAPEB

2, rue Béranger - F-75003 - Paris

tel: +33 1 5360 5000

capeb@capeb.fr

fax: +33 1 4582 4910

www.capeb.fr

FFACB

11 rue Vaudétard - F- 92130 - Issy les Moulineaux

tel: +33 1 4642 9011

infos@ffacb.com

fax: +33 1 4642 8873

www.ffacb.com

SNSO

8, Rue Catulle Mendès - 75017 - Paris

tel: +33 1 4622 1865

sns@wanadoo.fr

fax: +33 1 4763 0970

www.second-oeuvre.com

Hongrie

IPOSZ

Kálmán I. u. 20 - 1054 - Budapest

tel: +36 1 354 3150

rettich@iposz.hu

fax: +36 1 269 2957

www.iposz.hu

Italie

ANAEP

Via San Giovanni in Laterano, 152 - I-00184 - Roma

tel: +39 06 703 741

anaepa@confartigianato.it

fax: +39 06 7045 2284

www.confartigianato.it

CNA COSTRUZIONI

Via Guattani 13 - 00161 - Roma -

tel: 0039 6 44 18 81

costruzioni@cna.it

fax: 0039 6 44249511

www.cna.it

Luxembourg

FDA

Circuit de la Foire Internationale, 2

L-1016 - Luxembourg

tel: +352 4245 111

contact@federation-des-artisans.lu

fax: +352 424 525

www.federation-des-artisans.lu

Pays-Bas

ANFL Bouw&Infra

Dukatenburg 90-03 - 3437AE - Nieuwegein -

Netherlands

tel: +31 (0) 30 6035854

secretariaat@aannemersfederatie.nl

www.aannemersfederatie.nl

fax: +31 (0)30 6342040

Pologne

ZRP

ul. Miodowa 14 - PL-00-246 - Warsaw

tel: +48 2 2831 6161

nza@zrp.pl

fax: +48 2 2831 9610

www.zrp.pl

République tchèque

SDMSZS

U Voborníkù 10/852 - 190 00 - Praha 9- Vysočany

tel: +42 2 8388 1424

sptz@sptz.cz

fax: +42 2 8388 1400

Roumanie

UNPR

Splaiul Independentei nr. 2K, et. 3rd floor - - Sect. III

Bucharest

tel: +40 2 1311 0991

unpr@unpr.ro

fax: +40 2 1311 0993

www.unpr.ro

Royaume-Uni

FMB

Gordon Fisher House 14, Great James St. - WC1N

3DP - London

tel: +44 2072 427 583

brix@fmb.org.uk

fax: +44 2074 050 854

www.fmb.org.uk

Slovénie

OZS

Celovska 71, p.p.2350 - 1000 - Ljubljana - Slovenia

tel: +386 1583 0500

janko.rozman@ozs.si

fax: +386 1505 9270

www.ozs.si

MEMBRES ASSOCIÉS

Les Membres associés sont soit des associations nationales d'entreprises de la construction de pays non membres de l'UE, soit des associations européennes de métiers liés au secteur de la construction.

Europe

EUFG

Federation of European Tile Fixers' Association

Kolbenholz 4 - 6 - 66121 Saarbrücken - Allemagne

tel: +49 681 935 6520

info@eufgs.com

fax: +49 681 935 6519

www.eufgs.com

Turquie

INTES

Turkish Employers' Association of Construction

Industries

4. Cadde 84 SOK. No: 3 - 06550 Yildiz-Cankaya -

Ankara - Turkey

tel: +90 3124 414 350

intes@intes.org.tr

fax: +90 3124 413 643

www.intes.org.tr

PARTENAIRES

Les organisations partenaires ne sont ni des membres effectifs, ni des membres associés d'EBC mais des partenaires dans les projets européens conduits par EBC en 2008 et 2009.

Estonie

EVEA

Estonian Association of SME's

Liivalaia 9 - 10118 Tallinn - Estonie

tel: +372 6410 920

evea@evea.ee

fax: +372 6410 916

www.evea.ee

Lettonie

LBA

Latvian Construction Contractors Association

Grecinieku street 22/24-201 - Riga LV-1050 - Lettonie

tel: +370 6212 5901

lba@latnet.lv

fax: +371 6721 0023

www.lba.building.lv

Lituanie

LBA

Lithuanian Builders Association

Lukiškių st. 5-501, 502 - LT-01108 Vilnius - Lituanie

tel: +370 5212 5901

info@statybininkai.lt

www.statybininkai.lt/?lang=en

Malte

FOBC

Federation of building and civil engineering

contractors

c/o FOI

Robert Samut Square - Floriana FRN 1119 - Malte

tel: +356 2123 4428

info@foi.org.mt

Fax: +356 2124 0702

www.foi.org.mt

DANS LA PRESSE

L'année 2011 est aussi intéressante d'un point de vue communication pour EBC. En effet, EBC a élargi ses outils de communication et a lancé en février 2011 une nouvelle publication, « The Construction Voice ».

Cette publication mensuelle qui paraît uniquement en anglais, apporte aux responsables politiques européens les positions d'EBC relatives à la politique européenne et ayant un impact sur l'activité des artisans et des PME de la construction.

EBC a par ailleurs créé sa chaîne Youtube contenant une vidéo de présentation de l'organisation et une vidéo de projet conduit par EBC.



« Selon EBC, le Fonds Social Européen doit aussi être sollicité pour former ou améliorer les qualifications de la main d'œuvre dans le bâtiment. »
 Article sur la révision du plan d'action efficacité énergétique, Europolitique novembre 2010

Andrea Marconi, Président de la Confédération européenne des constructeurs (European Builders Confederation) s'est félicité du vote et a souligné : « Il est maintenant essentiel que lors des négociations avec le Conseil, les députés maintiennent une position forte et que les procédures simplifiées de marquage CE restent dans le champ d'application du règlement »

Le président d'EBC Andrea Marconi a déclaré sa « pleine satisfaction à l'issue du vote puisque cela démontre une position très forte prise par le Parlement en faveur des PME qui ont besoin d'être protégées des retards de paiement par les administrations et par les grandes entreprises »
 Article sur l'adoption de la directive retards de paiement, 28 avril 2010

« Cette décision est déplorable puisque non seulement elle est contraire aux objectifs de simplification soulignés par les institutions européennes mais elle représente un recul par rapport à la situation actuelle », écrit EBC suite au vote du Parlement sur le Règlement produits de construction.
 Europolitique, 23 novembre 2010



POLITIQUES EUROPÉENNES ET ACTIONS D'EBC

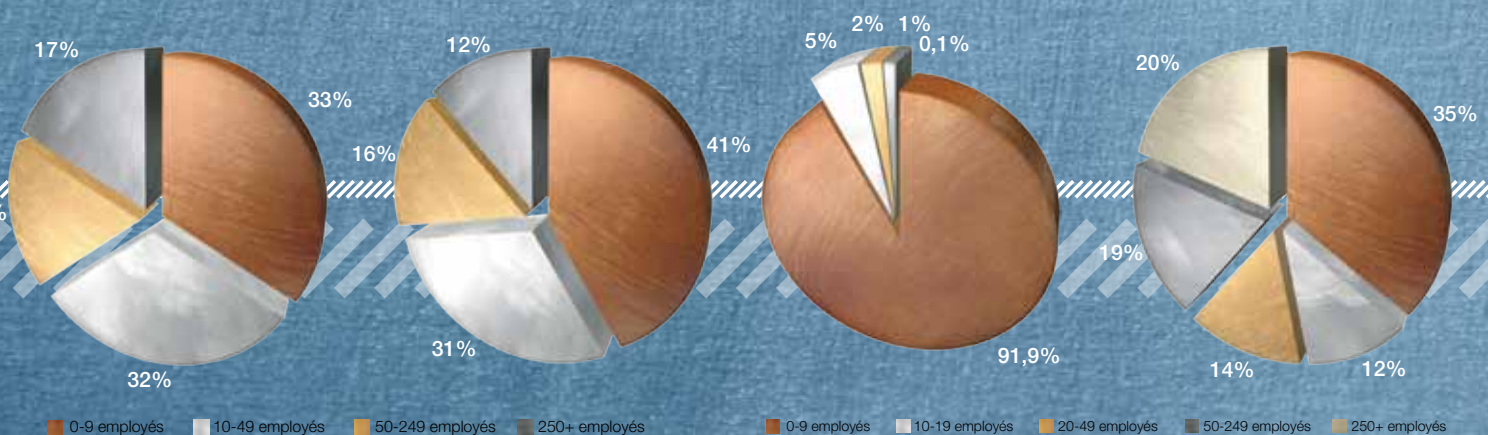
LA RÉVISION DU SMALL BUSINESS ACT POUR L'EUROPE

CONTEXTE ET ÉVALUATION – PROGRÈS ACCOMPLIS ET MESURES À PRENDRE

Le premier SBA a été adopté en juin 2008 et définissait pour la 1ère fois les lignes générales d'une politique PME coordonnée au niveau européen et national. Ce document a permis de faire avancer les choses grâce à des actions concrètes menées dans certains secteurs.

- Le programme cadre compétitivité et innovation, fonds de financement qui a permis de créer 100,000 emplois (chiffres de la Commission), de soutenir financièrement Normapme et d'apporter des garanties publiques pour les prêts PME.
- La révision de la directive retards de paiement.
- La réduction des délais et coûts pour l'établissement d'une nouvelle entreprise.
- La simplification des procédures électroniques de marchés publics.

Certains de ces exemples et activités ont été directement suivis par EBC au cours des 2 dernières années. EBC a également utilisé les principes du SBA dans sa bataille en faveur des mesures de simplification pour les PME dans le marquage CE des produits de construction. (voir page 16 dans la section normalisation).



LES MICRO-ENTREPRISES CRÉENT UNE VALEUR AJOUTÉE DE 33% DANS LE SECTEUR

LES PME EMPLOIENT 88% DES SALARIÉS DU SECTEUR

99,9% DES ENTREPRISES DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION EN EUROPE SONT DES PME

LES PME RÉALISENT 80% DU CHIFFRE D'AFFAIRES DU SECTEUR.

ANALYSE D'EBC ET NOUVEAUX OBJECTIFS

En raison de son caractère non contraignant, la révision du SBA, publiée le 23 février 2011, insiste sur la nécessité pour les EM d'intensifier leurs efforts en promouvant l'entrepreneuriat et les PME en cette période de difficultés économiques. La Commission européenne veut continuer à soutenir et donner sa priorité aux PME.

De manière générale, un des éléments clé de cette révision réside dans la structure et la mise en œuvre de la nouvelle gouvernance. Au sein de cette structure, un groupe consultatif du SBA sera mis en place avec des associations européennes de PME chargées d'observer et d'évaluer la mise en œuvre des principes du SBA au niveau national. Actuellement, un groupe de suivi du SBA est déjà en place, auquel participe l'UEAPME, mais EBC estime que la mise en place de ce nouveau groupe est une bonne occasion pour l'EBC d'être directement impliquée.

Prenant en compte les récents développements dans la situation économique actuelle et afin d'améliorer le cadre de travail des PME, le SBA révisé propose dans des domaines clés, de nouvelles actions telles que :

A. L'AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AU FINANCEMENT

- Accès plus facile aux prêts de garantie pour les PME avec un système de garantie amélioré.
- Plan d'action pour l'accès au crédit, avec un accès facilité au marché du capital investissement et aux marchés de capitaux pour les PME.
- Un accès simplifié au crédit grâce à la création d'un « Médiateur de crédit » et d'un guichet unique dans les États membres.

B. UNE MEILLEURE ET PLUS INTELLIGENTE RÉGLEMENTATION POUR PERMETTRE AUX PME DE VRAIMENT SE CONCENTRER SUR LEUR ACTIVITÉ

- Améliorer le cadre législatif européen via des tests PME ex-ante sur l'impact de toutes les propositions législatives de la Commission sur les PME.
- Inviter les administrations publiques à mettre en œuvre le principe « une fois seulement », pour éviter qu'elles ne demandent aux PME des informations dont elles disposent déjà.
- Adopter des mesures quantitatives et des objectifs pour limiter le « plaqué or » de la législation européenne par les gouvernements nationaux.
- Inviter les EM à vraiment adopter et mettre en œuvre le Code de bonnes pratiques pour les marchés publics.

C. L'UTILISATION DES DIFFÉRENTES POSSIBILITÉS OFFERTES PAR LE MARCHÉ INTÉRIEUR

- Une future proposition pour un texte consolidé de base d'imposition.
- Une nouvelle stratégie TVA, visant à réduire les obstacles fiscaux.
- Des mesures visant à faciliter le recouvrement des dettes transnationales.
- Une proposition d'un instrument législatif sur le droit commercial.
- La révision du système de normalisation pour améliorer l'accès des PME.
- Des mesures accentuant l'efficacité énergétique des PME via des mécanismes de soutien appropriés et un soutien financier.

Au-delà du rôle joué par EBC au niveau européen, il est essentiel que les membres nationaux d'EBC jouent un rôle majeur en essayant d'influencer et de superviser la réception et la mise en œuvre nationale de la révision du SBA.



Le Vice-président de la Commission européenne et commissaire à l'industrie et entreprise, Antonio Tajani
© EP

« Les PME sont le moteur de notre économie et doivent rester solides. Les Etats membres doivent agir rapidement et garantir que le Small Business Act est pleinement mis en œuvre. »

ACCÈS AUX ASSURANCES

Elios: une étude européenne sur les systèmes d'assurance construction

A la suite d'une demande d'EBC, le Parlement européen en association avec la Commission européenne ont soutenu depuis 2008 le projet Elios (« European Liability Insurance Schemes »). Il s'agissait d'un projet pilote pour faciliter l'accès aux assurances des petites entreprises de construction et des entrepreneurs indépendants afin de stimuler l'innovation et la promotion des écotecnologies. Après une longue impasse et suite aux conclusions de la première étude, l'eurodéputée française, Estelle Grelrier, a redynamisé le projet en assurant une ligne budgétaire du Parlement, afin de trouver une solution plus rapide pour les petites entreprises.

EBC soutient vivement l'implication de l'eurodéputée Estelle Grelrier et a participé à la réunion organisée par le Parlement et la Commission en mars 2011. Toutefois à l'issue de la réunion aucune solution viable à court terme n'avait été définie. En effet, la décision de créer un forum européen d'échanges d'information demandera beaucoup plus de temps à se mettre en place, mais EBC suivra de près le processus et s'assurera que le problème est bien traité.

POLITIQUES ÉCONOMIQUES

RÉVISION DES DIRECTIVES MARCHÉS PUBLICS

EBC RÉPOND À LA CONSULTATION DU LIVRE VERT

La Commission européenne a récemment présenté son Livre Vert sur la modernisation des marchés publics, qui a été suivi d'une consultation publique sur le sujet. Le but de la Commission est d'obtenir des informations et des remarques sur les points où les directives ont besoin d'être révisées et sur comment les réviser.

EBC a répondu à la consultation, poursuivant toujours son objectif d'accès des PME aux marchés publics et utilisant les récents résultats d'une étude de la Commission montrant une aggravation de la situation pour les PME et le manque absolu de résultat du Code de bonnes pratiques.

En effet, le point principal soulevé par EBC dans sa réponse est que, si les directives viennent à être révisées, certaines des mesures contenues dans le Code de bonnes pratiques doivent être reprises dans les directives et devenir légalement applicables. Tout d'abord, la division des contrats en lot doit devenir une réalité, puisque la taille des offres peut totalement exclure les plus petites entreprises du processus d'appel d'offres. En lien avec la taille des contrats, EBC demande aussi la limitation des exigences techniques et financières disproportionnées pour accéder aux appels d'offres.

Concernant la charge administrative, EBC exige une véritable application du principe « une fois seulement », souligné dans le Small Business Act, afin d'éviter que les administrations publiques ne demandent aux PME des informations dont elles disposent déjà.

Par ailleurs, et comme cela est souvent le cas, le risque majeur de retard de paiement dans les marchés publics est également un véritable élément de dissuasion pour les PME, car chaque jour de retard éventuel est décuplé dans la chaîne de sous-traitance, exposant les plus faibles et les plus petites entreprises à de plus sérieux risques encore et à de véritables problèmes de trésorerie.



La chef d'unité sur la législation des marchés publics de la DG Marché Intérieur de la Commission européenne, Joanna SZYCHOWSKA, a présenté lors du Conseil d'administration d'EBC en mars 2011, le Livre Vert et les attentes de la Commission. C'était l'occasion parfaite pour les membres d'EBC d'exprimer leur opinion, de fournir des idées et de suggérer des solutions pour améliorer la législation actuelle sur les marchés publics en Europe.

ACCES AU FINANCEMENT

LA LIGNE BUDGÉTAIRE DE MICRO-FINANCEMENT EUROPÉENNE A ÉTÉ INAUGURÉE

Récemment, l'instrument européen de micro-financement a été adopté. Il doit améliorer l'accès au crédit des micro-entrepreneurs et indépendants, et plus particulièrement des personnes qui souhaitent créer leur propre entreprise mais dont l'accès au marché du crédit classique est susceptible d'être limité. Un budget de 200 millions d'euros a été mis à disposition pour la période 2010-2013 et sera affecté indirectement aux entrepreneurs pour un prêt d'un montant inférieur à 25,000 euros.

Le 11 février 2011, le premier projet Progress a vu le jour aux Pays-Bas où la Commission a signé avec l'organisme de micro-financement néerlandais Qredits, un contrat de cautionnement et un contrat de crédit d'un montant de 20 millions d'euros.

La Commission a déjà annoncé un deuxième projet en Belgique avec la signature d'un contrat avec le groupe BNP Paribas Fortis. Au total, 14 projets sont prévus en 2011, dans différents pays de l'UE.



« Notre souhait est que l'instrument permette d'octroyer des microcrédits à quelque 45 000 entrepreneurs européens sur les huit prochaines années » a déclaré le commissaire européen à l'emploi László Andor au cours de la cérémonie d'ouverture qui s'est tenue aux Pays-Bas. »

LA CONSTRUCTION ET SES PME EN CHIFFRES

En décembre 2010, Euroconstruct, le réseau de 19 sociétés d'études sur la construction a annoncé une stabilité de la production du BTP européen en 2011 (-0,1 %) puis un retour très progressif à la croissance, qui devrait être au rendez-vous en 2012 (+2 %) et 2013 (+2,5 %). L'activité en 2011 sera soutenue par le résidentiel (+1,9 %) tandis que le génie civil, pour la première fois, recule (-2,1 %). Il est intéressant de noter un transfert de l'activité du neuf vers la rénovation : en 2013, la part de ce dernier devrait représenter 50 % de l'activité.

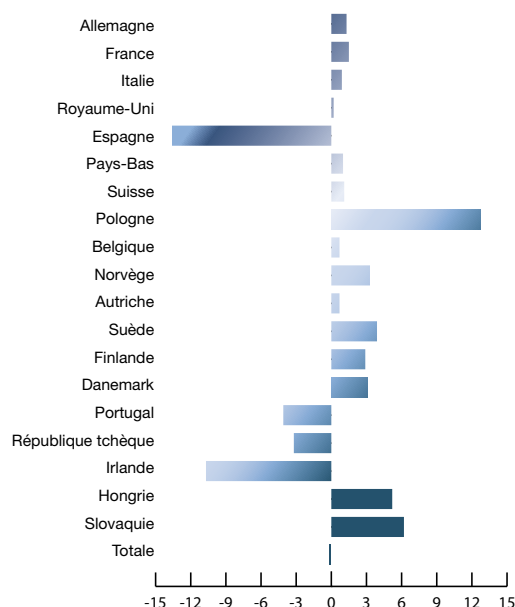
Il est important de noter que la très mauvaise prévision pour l'Espagne en 2011 (-13,6 %) a pour conséquence de mener le résultat continental à -0,1 % alors que la plupart des 19 pays de la zone couverte par le réseau vont voir leur activité progresser, même si, au final, le rebond sur le Vieux Continent demeure faible comparé à d'autres zones du globe.

Secteur de la construction	Chiffre d'affaire 2009 millions €	% évolution 09/10	% évolution 10/11
Allemagne	259,5	3,4	1,3
France	191	-4,2	1,5
Italie	172,8	-4,8	0,9
Royaume-Uni	153	3,1	0,2
Espagne	123,3	-16,1	-13,6
Pays-Bas	65	-9,4	1,0
Suisse	38,4	2,4	1,1
Pologne	38,3	4	12,7
Belgique	34,8	-0,6	0,7
Norvège	33,7	-3,1	3,3
Autriche	27,6	-3	0,7
Suède	27,2	2,4	3,9
Finlande	27	4,4	2,9
Danemark	24,3	-7,2	3,1
Portugal	21,4	-7,5	-4,1
République tchèque	18,1	-10	-3,2
Irlande	12,9	-28,3	-10,7
Hongrie	9,6	-3,8	5,2
Slovaquie	5,2	-6,3	6,2
Pays Euroconstruct (EC - 19)	1283,1	-3,3	-0,1

Source: Eurostat

L'Europe de l'Est continuera de tirer le secteur vers le haut en 2011 (7,2 %) – en particulier la Pologne qui devrait progresser de 12,7 % ! – et restera dynamique par la suite (8,2 % en 2012 et 5,7 % en 2013). L'activité restera encore une année en très léger recul à l'Ouest (-0,5 % en 2011) avant de reprendre, elle aussi, le chemin de la croissance (1,6 % en 2012 et 2,3 % en 2013). Les "big five" – à l'exception de l'Espagne – retrouvent des couleurs, surtout la France (1,5 % en 2011, 1,4 % en 2012, 2,7 % en 2013), l'Allemagne (1,3 %, 1,6 %, 1,7 %) et l'Italie (0,9 %, 3,1 %, 3,3 %). Le Royaume-Uni (0,2 %, 1,5 %, 2 %) connaîtra toutefois un redémarrage moins rapide, pénalisé par le programme d'austérité gouvernemental.

SECTEUR DE LA CONSTRUCTION – PRÉVISIONS DE PERFORMANCE



DIRECTIVE RETARDS DE PAIEMENT LA RÉVISION APPORTE DES AMÉLIORATIONS POUR LES PME DE LA CONSTRUCTION

La version révisée de la directive relative aux retards de paiement a été publiée au Journal Officiel de l'UE le 23 février 2011. Les Etats membres ont maintenant 24 mois pour la transposer dans leur législation nationale. EBC accueille très positivement cet accord atteint entre les différentes institutions de l'UE en première lecture, car cette loi devrait améliorer les conditions financières et la trésorerie des PME. En effet, ce texte devrait limiter les retards de paiement et surtout les pouvoirs de dérogation par les autorités publiques et grandes entreprises, d'utiliser les petites entreprises comme leur compte en banque personnel. De nombreuses améliorations ont été ajoutées à la version originale de la Commission :

- 30 jours pour les paiements entre administrations publiques et entreprises – extension maximum à 60 jours, avec justification.
- 60 jours pour les paiements entre entreprises – possibilité de dérogation avec accord des différentes parties.
- Les entreprises auront le droit d'automatiquement réclamer des intérêts pour les retards de paiement et d'obtenir un montant minimum fixé à 40 euros à titre de compensation pour les frais de recouvrement.
- Le taux de référence en cas de retard de paiement sera équivalent au taux d'intérêt légal plus au moins 8%.
- Les entreprises auront davantage d'opportunités pour contester les termes et pratiques manifestement injustes.

AFFAIRES SOCIALES

TROUBLES MUSCULO SQUELETTIQUES

EBC DIT NON À UNE NOUVELLE DIRECTIVE EUROPÉENNE

La DG Emploi de la Commission européenne a récemment relancé le processus de préparation de l'étude d'impact pour une possible initiative communautaire relative aux troubles musculo-squelettiques. Comme EBC le savait déjà, la Commission veut proposer une directive abrogeant les 2 directives existantes sur la santé et sécurité et élargir la portée du nouveau document à l'ergonomie en général.

La nouvelle directive couvrirait toutes les activités professionnelles comportant des facteurs de risque ergonomique. Cela élargirait évidemment le champ des directives actuelles à un plus large éventail de travailleurs et de maladies. Par ailleurs, cela inclurait de nouvelles obligations, plus lourdes, pour les PME de la construction, qui ont déjà de grosses difficultés à faire face aux charges administratives et financières imposées par la loi européenne et nationale déjà existante sur la santé et sécurité.

Pour cette raison, EBC soutient fermement que l'option législative ne peut être simplement vue par les PME comme une simplification de l'environnement législatif, puisqu'elle va imposer de nouvelles obligations. Par ailleurs, cette approche n'est pas du tout en ligne avec l'objectif de simplification que la Commission prétend poursuivre. EBC et les différentes organisations de PME s'inquiètent que l'évaluation d'impact ne prenne même pas en compte les PME et prévoie l'option politique la plus sévère pour la nouvelle directive. La question a été posée lors de la réunion du groupe de suivi du SBA de début février, au cours de laquelle l'UEAPME, alertée par EBC, a mentionné que cette approche est clairement contraire aux principes d'une meilleure réglementation et du principe « Pensez petit d'abord ».

Contactés par le consultant de la Commission, EBC et ses membres nationaux ont fourni des données économiques et des indications de prix montrant clairement que l'option législative la plus contraignante, fortement soutenue par la Commission, représente une charge bien trop lourde pour les micro-entreprises de la construction. EBC est pour l'information du secteur et la mise en œuvre d'actions pour une véritable prise de conscience des risques. De telles campagnes ont déjà été mises en place par les institutions du dialogue social, que ce soit au niveau européen ou national, et montrent l'engagement direct des représentants des employeurs et des salariés pour améliorer les conditions de santé et sécurité au travail, sans l'aide d'une nouvelle législation européenne.

DÉTACHEMENT INTRAGROUPE

PROPOSITION DE LA COMMISSION

Une nouvelle proposition de la Commission a été publiée le 13 juillet 2010 pour réglementer la circulation des travailleurs qualifiés au sein des entreprises multinationales qui résident habituellement en dehors de l'UE. La directive relative au détachement intragroupe a pour but de rendre les conditions d'entrée dans l'UE plus attrayantes pour les travailleurs qualifiés, et donc d'augmenter l'offre et la disponibilité de la main-d'œuvre, et mettre en œuvre les objectifs Europe 2020 en développant une économie basée sur la connaissance et l'innovation.

Cette directive cherche à harmoniser et simplifier les règlements nationaux existants relatifs au détachement intragroupe, et à créer un ensemble de règles communes pour une nouvelle procédure d'entrée accélérée (délai de 30 jours, permis combiné résidence/travail) pour les cadres, experts et stagiaires diplômés hautement spécialisés et provenant de pays tiers. Le détachement intragroupe est prévu pour une durée allant de 1 à 3 ans pour les cadres et experts et d'un an pour les stagiaires diplômés (art. 11).

EBC s'inquiète de l'impact de cette proposition sur les PME du secteur de la construction. En particulier, EBC s'inquiète que la définition d'« expert » employée dans la directive, puisse aboutir en l'autorisation d'un grand nombre de ressortissants de pays tiers à travailler dans le secteur de la construction de l'UE.

Les « experts » sont en effet définis simplement comme les « personnes qui possèdent des connaissances exceptionnelles indispensables et propres à l'entité hôte » il est aussi tenu compte « du niveau élevé de compétences de la personne pour un type de travail ou d'activité nécessitant des connaissances techniques spécifiques » (article 3). Cette large définition pourrait, selon EBC, s'appliquer à n'importe quel expert salarié dans le secteur de la construction qui possède un certain nombre d'années d'expérience dans le domaine. EBC a adopté une prise de position qui servira de base de travail face au Parlement et au Conseil.

DIALOGUE SOCIAL SECTORIEL

Le 15 septembre 2010, l'UEAPME a organisé un séminaire de haut niveau sur la participation des associations de PME dans le dialogue social sectoriel européen et auquel le commissaire László Andor a participé. Le secteur de la construction était à l'honneur, secteur dans lequel EBC recherche une reconnaissance officielle aux côtés des partenaires sociaux existants depuis 2004.

Le président d'EBC, Andrea Marconi, a fortement mis en avant le point de vue des métiers de la construction et des micro-entreprises, en faisant valoir que ces entreprises ne sont pas représentées dans le dialogue social sectoriel. Alors même que les membres d'EBC sont partenaires sociaux reconnus au niveau national, ils n'ont toujours pas un siège officiel dans le comité de dialogue social pour la construction au niveau européen. M. Marconi, rappelant aux participants qu'EBC a actuellement seulement un statut d'observateur dans le dialogue social, a critiqué le niveau de représentativité à la fois numérique et géographique du comité et a signalé que, alors même que les associations de PME membres d'EBC ne peuvent pas activement participer au comité et ne peuvent pas signer de positions communes ni d'accords, leurs entreprises doivent néanmoins se conformer à la législation européenne qui résulte en partie des discussions au sein du comité construction.

M. Marconi a ensuite conclu que les relations de travail entre EBC et les autres partenaires sociaux devraient être fondées sur la coopération et la confiance au niveau européen.

« EVENEMENT UEAPME SUR LE DIALOGUE SOCIAL SECTORIEL »

« Pourquoi au niveau européen, autant qu'au niveau national, les PME, qui représentent l'immense majorité des entreprises et des salariés, sont sous-représentées et presque toujours subordonnées aux représentations industrielles ? » a demandé le Président Andrea Marconi



© UEAPME



© EU OSHA



M. Robert Hoedemakers, président de BOUWUNIE, le membre belge d'EBC, représente EBC dans le comité de dialogue social sectoriel européen pour la construction où EBC siège en tant qu'observateur au sein de la délégation FIEC.

ENVIRONNEMENT & ÉNERGIE



PLAN POUR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE LA COMMISSION PROPOSE UNE RÉVISION

Le 8 mars 2011, la Commission européenne a adopté son Plan pour l'efficacité énergétique (PEE). Le document longtemps attendu, remanie le plan d'action pour l'efficacité énergétique de 2006 afin de stimuler les progrès pour atteindre les 20% d'efficacité énergétique dans l'UE d'ici 2020.

Dans un premier temps, la Commission envisage seulement des objectifs indicatifs pour les Etats membres. Cependant, à partir de 2013, si la Commission a la preuve que l'objectif global de l'UE risque de ne pas être atteint, la Commission devrait proposer dans un deuxième temps des objectifs nationaux juridiquement contraignants pour 2020. Actuellement, le PEE s'adresse principalement aux autorités publiques et à leurs bâtiments ainsi qu'aux consommateurs.

Le plan prévoit également certaines propositions législatives, telles que la révision conjointe des directives relatives aux services énergétiques et à la cogénération sur la base de demande de chaleur. Il prévoit également de nouvelles mesures dans le domaine de l'éco-conception (pouvant probablement couvrir autant les systèmes que les produits individuels) et de l'étiquetage énergétique ainsi que de nouveaux instruments financiers. Le PEE reconnaît que les obstacles à l'investissement dans les technologies économes en énergie sont les plus prononcés pour les PME et qu'elles devraient bénéficier d'un soutien accru via des incitations financières adaptées, des programmes de formation et des campagnes d'information.

En ce qui concerne le secteur du bâtiment, EBC reconnaît l'importance du rôle de premier plan joué par le secteur public et admet qu'un objectif de rénovation pour le secteur public est un moyen de démarrer le processus, mais cela n'engendrera pas de grand changement. Lors d'une réunion avec la Commission, EBC a rappelé que pour atteindre un objectif d'économies d'énergie de 20% d'ici à 2020, les objectifs devraient également couvrir tous les autres bâtiments, y compris les bâtiments privés, commerciaux et résidentiels. EBC pense que le PEE devrait demander aux Etats membres d'inclure des objectifs annuels de rénovation dans leurs plans d'action nationaux sur l'efficacité énergétique.

DIRECTIVE ÉNERGIES RENOUVELABLES

Depuis juin 2009, la directive européenne sur les sources d'énergie renouvelable (28/2009/CE) est publiée au Journal Officiel de l'UE. Cette directive fixe un objectif contraignant de 20% d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie d'ici 2020 et fournit à la Commission un pouvoir de contrôle à travers des objectifs intermédiaires.

Cette directive fixe des objectifs individuels pour chaque Etat membre. Chacun a du soumettre en juin 2010 son plan d'action national en précisant comment il compte atteindre son objectif. Dans les 27 plans d'action, les Etats membres prévoient que la part d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie sera de 20.6% d'ici 2020. La majorité des Etats membres atteindront leurs objectifs grâce à une production domestique alors que deux pays, l'Italie et le Luxembourg, s'appuieront en partie sur les mécanismes de coopération. La consommation totale d'énergie renouvelable doublera de 99 Mtep (2005) à 245 Mtep (2020). Dans leur plan d'action, les Etats membres prévoient que la part d'énergies renouvelables atteindra 34,3% de la demande d'électricité, 21,3% pour le chauffage et refroidissement et 11,3% de la consommation d'énergie pour les transports.

S'intéressant aux exigences imposées par l'article 14 de la directive sur la qualification et la certification des installateurs de systèmes d'énergie renouvelable de petite taille, EBC s'est impliquée dans le projet QualiCert. Ce projet européen a élaboré des recommandations à destination des Etats membres pour les aider à écrire leurs schémas nationaux de certification ou de qualification équivalente des installateurs. Pour plus d'information sur le projet QualiCert, voir page 18 dans la section «Projets».



Un appel fondamental d'EBC et du secteur de la construction a toujours porté sur la nécessité d'améliorer la qualification de la main-d'œuvre du secteur, grâce à des programmes de formation financés par les gouvernements. Cet appel a finalement été entendu par la Commission qui a décidé de lancer le programme « Build-Up skills », un programme-cadre multi-annuel accordant des subventions de cofinancement pour la formation des opérateurs du secteur de la construction.

PROGRAMME EIE

EBC INVITÉE À DONNER SON POINT DE VUE À LA JOURNÉE D'INFORMATION EUROPÉENNE

L'appel à propositions de 2011 pour les projets relevant du programme Energie Intelligente Europe (EIE) a été lancé le 18 janvier dernier. La journée d'information EIE qui se tient chaque année à Bruxelles s'est déroulée le même jour avec plus de 500 participants qui ont été informés des nouvelles possibilités de financement et des priorités.

Invitée par la Commission européenne à prendre la parole, EBC a donné des indications sur les transformations de marché nécessaires dans le secteur de la construction pour atteindre l'objectif de bâtiment avec une consommation d'énergie quasi nulle, tel qu'exigé par la directive relative à l'efficacité énergétique des bâtiments. Un tel objectif ne sera

réalisable que si les PME de la construction sont en position d'utiliser pleinement leur potentiel d'économie d'énergie. Par conséquent, elles devraient avoir l'opportunité de s'adapter et de perfectionner leurs compétences en accédant à des formations. La création de réseaux d'entreprises où les artisans et les PME peuvent partager des solutions sera également une question clé. Dans le même temps, des campagnes d'information devraient être lancées pour sensibiliser le public et davantage de projets financiers accessibles devraient être proposés. Finalement, le secteur public jouera un rôle pionnier important dans la réalisation de cet objectif ambitieux.



ECO-CONCEPTION

LA COMMISSION CONTINUE DE TRAVAILLER SUR LES MESURES D'EXÉCUTION

Initialement, la directive « Eco-conception » définit le cadre de travail précisant les principes, conditions et critères pour fixer des exigences environnementales sur les produits consommateurs d'énergie, tels que les réfrigérateurs et les machines à laver. L'Union européenne a décidé d'étendre radicalement cette directive à l'ensemble des produits liés à l'énergie, tels que les produits de construction.

Cette directive-cadre est actuellement mise en œuvre via des mesures d'exécution pour chaque groupe de produit. Ces groupes de produits sont définis avec un ordre de priorité dans le plan de travail effectué par le consultant de la Commission. Le plan d'action et les priorités seront définis en fonction du potentiel environnemental et de la pertinence du marché de chaque groupe de produit. EBC a assisté à une réunion avec les parties prenantes en février 2011, durant laquelle plusieurs représentants de l'industrie ont alerté la Commission de la

difficulté intrinsèque à la mise en œuvre de l'objectif d'éco-conception pour les produits passifs en énergie tels que les portes, fenêtres et matériaux isolant, puisque l'impact essentiel de leur performance se joue pendant l'installation. Par ailleurs, EBC a alerté la Commission et le consultant en charge de l'étude que certains produits de construction sont réalisés sur mesure, ce qui les rend totalement inadéquates à une véritable procédure de conception. Finalement, prenant en compte l'impact de ces initiatives sur la normalisation européenne, la Commission a envoyé pour consultation un projet de mandat de normalisation horizontale, afin de commencer les activités des différents comités techniques du CEN, dont les produits seront concernés par les mesures d'exécution. D'après les valeurs limites mentionnées dans le projet de mandat, il est probable que certains des produits, qui ne respectent pas ces valeurs, seront exclus du marché.

MARCHÉS PUBLICS ÉCOLOGIQUES

EBC INTÈGRE LE GROUPE POUR LES BÂTIMENTS



Suite à la nouvelle procédure de développement des critères pour les marchés publics écologiques (MPE), EBC a rejoint en 2011 le groupe consultatif de la Commission pour l'écolabel européen et les critères d'attribution des MPE pour les produits de la construction. EBC pourra assister aux réunions de la Commission, en tant qu'expert de l'UEAPME, et contribuer à l'élaboration des critères d'attribution des MPE pour les produits de la construction. Au cours de ces réunions, seront principalement discutés les rapports d'information technique contenant les premiers projets de critères. Les critères seront basés sur des études d'évaluation scientifique de l'impact environnemental des bâtiments pour chaque partie de son cycle de vie. Les différents impacts environnementaux seront également considérés,

tel que la qualité de l'air, de l'eau, la protection du sol, la réduction des déchets, les économies d'énergie, la gestion des ressources naturelles, la sécurité environnementale, le bruit et la biodiversité.

Le premier groupe de travail relatif au développement de critères pour l'écolabel et pour les MPE pour les bâtiments se tiendra à la fin du mois de juin 2011.

EBC suivra cette activité afin de s'assurer que de tels critères, même s'ils sont actuellement uniquement volontaires, ne deviennent pas de facto des instruments pour exclure les produits artisanaux en imposant des exigences et des procédures administratives inutiles sur les petites entreprises de la construction.

NORMALISATION

LE RÈGLEMENT PRODUITS DE CONSTRUCTION

Le nouveau règlement produits de construction, révisant la directive produits de construction, vieille de 20 ans, a finalement été adopté et publié au Journal Officiel de l'UE en mars 2011 et est entré en vigueur à la fin du mois d'avril 2011. Etant un règlement directement applicable, il est important de rappeler que des mesures transitoires ont été négociées et incluses dans la version finale du texte. En raison de cela, bon nombre des dispositions essentielles incluses dans le règlement ne seront applicables qu'à partir du 1er juillet 2013, afin de laisser aux entreprises et aux autorités publiques le temps de s'adapter.

Concernant le contenu du règlement, les mesures de simplification, essentielles aux PME, ont été maintenues dans le texte final, soutenu par le Conseil fin 2010. Cependant, un changement très important a été apporté dans le règlement avec l'instauration de la déclaration de performance obligatoire pour les produits de construction, après 20 ans de marquage volontaire. Concernant l'impact pour les PME, EBC accueille positivement les mots du Commissaire Tajani sur le besoin de surveiller la mise en place du règlement et de procéder à une étude ex-post après quelques années de mise en œuvre du règlement.

Parmi les changements les plus pertinents, EBC s'inquiète des nouvelles dispositions qui obligent les fabricants d'inclure des informations sur les substances dangereuses dans la déclaration de performance accompagnant le marquage CE. Il s'agit en effet d'une duplication des efforts et des documents étant donné que le règlement REACH, sur les produits chimiques, oblige déjà la déclaration de ces points. La Commission regardera de manière plus attentive cette question, qui sera également introduite progressivement.



L'ancien commissaire Laszlo Kovacs &
le Président d'EBC, Andrea Marconi

EBC S'EXPRIME À LA RÉUNION D'EXPERTS ORGANISÉE PAR NORMAPME AU PARLEMENT

Le 9 février 2011, Normapme a organisé une réunion d'experts au Parlement européen en vue de sensibiliser les responsables politiques sur les défis auxquels doivent faire face les PME dans le processus de normalisation. Le thème était illustré par des exemples venant de six des 48 experts de Normapme actifs dans les comités techniques de normalisation.

A cette occasion, EBC a présenté l'expérience fructueuse de l'intervention effectuée par EBC/ Normapme dans le travail du comité technique 33 sur les portes et fenêtres, dans lequel un amendement pour une norme harmonisée européenne favorable aux PME, a été adopté et est entré en vigueur en décembre 2010.

COMITÉ TECHNIQUE CEN 33 SUR LES PORTES ET FENÊTRES

EBC représente NORMAPME en qualité d'expert au sein du Comité technique TC 33-1 du CEN sur les fenêtres. Etant donné que la grande majorité des fenêtres en Europe est produite par des PME, les travaux d'EBC consistent principalement à défendre les intérêts des PME dans le processus d'élaboration de la norme technique. Les points les plus importants et les préoccupations de ce comité sont notamment l'introduction du partage des ITT dans la norme, car cela réduirait considérablement les coûts des essais pour obtenir le marquage CE.

Tous les acteurs publics et privés concernés au niveau national et européen évaluent et anticipent les conséquences concrètes du nouveau règlement sur la déclaration des produits, la production de normes harmonisées et le travail des comités techniques du CEN. EBC suit également ce travail et tiendra ses membres informés sur ce sujet. Par ailleurs, EBC mettra en place une campagne d'information, nécessaire pour informer et former les artisans de l'UE sur les différents changements essentiels inclus dans le règlement. EBC demande à la Commission de fournir les moyens nécessaires, financier et politique, pour accompagner les associations nationales et européennes représentant les PME dans cet effort.

RÉVISION DU SYSTÈME DE NORMALISATION EUROPÉEN

Dans le cadre de la révision du système de normalisation européen, la Commission européenne présentera ses propositions en juin 2011. Le paquet normalisation consiste en 3 éléments :

1. une communication sur la stratégie de normalisation européenne pour 2020
2. une proposition de règlement sur la normalisation européenne
3. une évaluation d'impact en vue de la proposition législative

Le paquet normalisation doit prendre en compte les forces et faiblesses du système actuel européen, basé sur le principe de délégation nationale, pour faire face aux futures défis européens et nationaux en termes de normalisation.

Alors que les PME constituent l'épine dorsale de l'économie européenne, tout indique que leur participation et leur représentation dans la normalisation ne correspondent pas à leur importance économique. Les PME n'ont généralement pas de connaissances spécifiques sur les avantages de l'utilisation des normes, elles ne sont pas pleinement conscientes de comment et où utiliser ces connaissances et n'ont pas la capacité suffisante pour suivre les nouvelles initiatives en cours d'élaboration. Par ailleurs, elles n'ont pas les ressources suffisantes pour participer aux travaux de normalisation. Il est donc essentiel de prendre pleinement en compte les PME dans la révision du système et l'effet positif joué par Normapme dans le processus depuis sa création en tant qu'association représentant et défendant exclusivement les intérêts des artisans et PME. En effet, il est essentiel de rappeler qu'EBC est un des membres fondateurs de Normapme qui, pour la première fois, a permis la prise en compte des préoccupations d'EBC dans l'élaboration de la norme européenne sur les portes et fenêtres.

Finalement, étant donné qu'un des objectifs de l'UE et d'assurer une meilleure mise en œuvre des normes par les PME, EBC est convaincue que la réforme en cours se penchera sur les principales préoccupations des PME assurant ainsi :

- Une participation accrue des PME dans la normalisation
- L'ouverture et la transparence du système de normalisation et une représentation équilibrée des catégories d'acteurs
- La pertinence du marché de tous les nouveaux projets que ce soit pour les produits ou les services
- Un droit de vote symbolique pour l'organisation représentant les PME dans la normalisation
- Des mesures pour rendre les normes plus favorables aux PME y compris une révision de la politique des prix pour les PME.

Tous ces éléments sont inclus dans la prise de position de Normapme qui servira de base de travail à l'EBC et aux autres associations de PME pour les mois à venir.



© NORMAPME

Mattia Pellegrini, membre du cabinet du Vice-président Antonio Tajani, Klaus Tillmann, Secrétaire Général de NORMAPME, Malcolm Harbour, eurodéputé et président de la Commission Marché Intérieur du Parlement européen.

PROJETS EUROPÉENS

QUALICERT

Le projet QualiCert, financé par l'Union européenne, a débuté en juillet 2009 à Bruxelles et s'achèvera en décembre 2011. Le projet a développé des recommandations pour aider les Etats membres à préparer leurs systèmes nationaux de certification ou de qualification équivalente des installateurs de systèmes d'énergie renouvelable de petite taille, tel qu'exigé par l'article 14 de la directive sur les sources d'énergie renouvelable.

Le 12 avril 2011, pendant la semaine européenne de l'énergie durable, EBC a organisé un séminaire QualiCert durant lequel des représentants d'associations nationales et européennes de la construction, des associations d'installateurs, l'industrie des renouvelables, des agences nationales de l'énergie des organismes d'accréditation et des représentants des institutions européennes ont discuté sur les conclusions du projet ainsi que sur les défis et opportunités découlant de l'article 14 de la directive. Au cours d'un débat fructueux, les participants ont reconnu qu'il existait un véritable besoin d'améliorer l'accès à la formation pour les installateurs mais n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur un système s'appliquant aux entreprises ou aux individus.

Pour davantage d'information sur le projet QualiCert : www.qualicert-project.eu



Le secrétaire d'Etat adjoint aux emplois verts et changement climatique en Hongrie, Peter Olajos (en photo) s'est adressé aux participants réitérant l'importance d'une main-d'œuvre qualifiée pour augmenter la confiance dans le marché des énergies renouvelables et la mise en place d'une Europe de l'énergie durable.



SHELTER

Shelter est un projet financé par l'UE débuté en juin 2010 pour une durée de 36 mois. L'objectif du projet est de promouvoir et de faciliter l'utilisation de nouveaux modèles de coopération, inspirés par la conception intégrée, pour la rénovation énergétique des logements sociaux, en vue de promouvoir les économies d'énergie. De manière plus spécifique, le projet vise à :

- Promouvoir la mise en œuvre de nouveaux modèles de coopération dans des projets de rénovation énergétique.
- Permettre aux professionnels et aux organismes de logement social de réduire, à long terme, le temps et les coûts consacrés à la rénovation énergétique.
- Contribuer à la structuration du secteur économique dédié à la rénovation énergétique de l'UE en établissant des liens avec les réseaux existants.

Afin d'assurer les meilleurs résultats dans la coordination des activités de rénovation énergétique, Shelter s'appuie sur une approche interdisciplinaire et de conception intégrée, impliquant les constructeurs (EBC), les architectes (ACE), 6 associations nationales du logement social de France, Italie, Royaume Uni, Bulgarie et Belgique, l'association européenne représentant les organisations de logement social (CECODHAS) et un centre de recherche (TU Delft).

Pour plus d'information, merci de visiter www.shelterproject-iee.eu



EURO-APPRENTICESHIP

Le projet EuroApprenticeship sur la mobilité transnationale des apprentis a été officiellement lancé avec la présentation de la plateforme web lors la conférence européenne célébrant le 15e anniversaire du programme Leonardo, à Bruxelles, le 10 novembre 2010.

Au cours de la conférence, ouverte par la Commissaire à l'éducation et la culture, Androulla Vassiliou, l'UEAPME et l'APCMA (la chambre des métiers et de l'artisanat français) ont présenté le projet EuroApprenticeship, ses partenaires et objectifs, rappelant qu'il s'agit d'une action co-financée par l'UE visant à stimuler la mobilité des apprentis au sein de l'UE dans le cadre du Programme Leonardo en faveur de l'éducation, de l'apprentissage continu et de la formation.

Le lancement officiel du projet a été l'occasion de présenter le premier principal résultat issu des travaux du projet, la création de la plate-forme web EuroApprenticeship, qui sera la base pour toutes les informations et les contacts entre les centres de formation, les organismes intermédiaires, les apprentis et les fédérations d'employeurs au niveau national.

EBC, partenaire du projet, vise à donner une dimension sectorielle au travail et à sa mise en œuvre au niveau national à travers des séminaires régionaux et des événements. Ces réunions débiteront au début de la nouvelle phase du projet et s'étendront sur toute l'année 2011.

Pour plus d'information, merci de visiter www.euroapprenticeship.eu



PARTENARIATS | GROUPES COMITÉS DE TRAVAIL



EBC PARTENAIRE DES CAMPAGNES DE OSHA BILBAO

Comme par le passé, EBC s'est engagée dans la nouvelle campagne biannuelle menée par l'Agence OSHA de Bilbao en 2010 et 2011. Fidèle à son engagement d'améliorer la santé et la sécurité, EBC a décidé de consacrer du temps et des actions à la campagne sur « Des travaux de maintenance plus sûrs » et a parlé en des termes positifs du partenariat au cours de l'événement organisé à Bruxelles en mars 2010. La relation entre EBC et l'Agence est une relation longue et fructueuse, qui a connu un regain d'intérêt et de synergie avec le projet « Under Construction II » de 2009, dont le principal objectif était de diffuser les messages des campagnes et le matériel d'OSHA.



FOCOPE – FORUM CONSTRUCTION AU PARLEMENT EUROPÉEN

A la fin de l'année 2010, EBC a rejoint le FOCOPE, un forum pour l'industrie de la construction au sein du Parlement européen. Le but du FOCOPE est de faciliter le contact entre les membres du Parlement européen et les représentants du secteur de la construction, et de promouvoir un secteur plus compétitif et durable. Plusieurs associations européennes et nationales d'entrepreneurs, de fabricants de produits de construction et d'installateurs sont membres du FOCOPE.



COMITÉ PERMANENT DE LA CONSTRUCTION

Depuis octobre 2004, EBC a acquis un statut d'observateur au Comité Permanent de la Construction. Ce Comité a été institué par la directive Produits de Construction (89/106/CEE), afin d'examiner toute question posée par sa mise en œuvre. Il est présidé par le Chef d'Unité Construction de la DG Entreprises/Industrie, et est composé de représentants désignés par les Etats membres.



COMITÉ DE DIALOGUE SOCIAL EUROPÉEN DU SECTEUR CONSTRUCTION

Le Comité de Dialogue Social Européen du secteur Construction a été créé en 1999 par la FIEC (Fédération de l'Industrie Européenne de la Construction) et la FETBB (Fédération Européenne des Travailleurs du Bâtiment et du Bois). En 2007, la FIEC a accordé à EBC deux sièges d'observateur au sein de sa délégation participant à ce Comité. EBC a mandaté Robert Hoedemakers (BOUWUNIE, Belgique) et Riccardo Viaggi (Secrétaire général) pour se faire représenter.



COMITÉS TECHNIQUES DU CEN

EBC représente NORMAPME en qualité d'expert au sein du CEN TC 33 : « Portes, Fenêtres, Volets et Fermetures métalliques », et notamment au sein du Groupe de travail 1 sur les « portes et fenêtres », en charge de la réalisation des normes prEN14351-1/14351-2/14351-3.

INITIATIVE BUILD-UP

Build-Up est une initiative de la Commission européenne avec pour objectif de fournir des informations à tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la performance énergétique des bâtiments (EPBD). En 2009, en remplacement de l'EPBD Buildings Platform, EBC a signé un accord de collaboration avec le consortium nommé par la Commission européenne.



EBC PRÉSIDE LE FORUM CONSTRUCTION DE L'UEAPME

Depuis 2008, EBC – en la personne de son Vice-président David Croft – préside le Forum Construction d'UEAPME, le comité sectoriel le plus actif d'UEAPME. Le Forum se rencontre deux fois par an avec un ordre du jour complet, décidé par les membres d'UEAPME, afin d'informer, de présenter et de discuter des développements politiques les plus importants affectant les artisans et les PME de la construction. Plusieurs associations européennes sectorielles ainsi que des associations nationales prennent part au Forum qui adopte des positions et des stratégies de lobbying à mener.

